

N°	MOIS	ANNEE
04	MARS	2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents :** M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme COURREGÉ.

**Étaient absents excusés :** M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. CAPELLE  
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Étaient absentes :** Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	24 mars 2022

### **Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR EQUIPER LE RELAIS D'AUTEUIL DE POMPES A CHALEUR**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes  
Vu la réhabilitation énergétique du bâtiment communal, Relais d'Auteuil sis au 34 Grande Rue

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite mettre en conformité le système de chauffage du Relais d'Auteuil pour des raisons économiques et énergétiques, pour un montant HT de 25 160 € soit un montant TTC de 30 192 € € selon les trois devis fournis par la société **2P2M**

	HT	TVA	TTC
APPARTEMENT	8 855,00 €	1 771,00 €	10 626,00 €
CHAMBRES	12 385,00 €	2 477,00 €	14 862,00 €
RESTAURANT	3 920,00 €	784,00 €	4 704,00 €
	<b>25 160,00 €</b>	<b>5 032,00 €</b>	<b>30 192,00 €</b>

**Considérant** que le montant éligible est de **25 160 €** et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **voix 13 POUR**

**Décide de demander un fonds de concours pour équiper de pompes à chaleur le Relais d'Auteuil, à hauteur de 12 580 €.**

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON